

Commune d'ERQUINGHEM-LYS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des DELIBERATIONS DU C.C.A.S
Du : 18 mars 2025

Nombre :

De membres en exercice : 11
De présents : 8
De votants : 9
Pour : 9
Contre :
Abstention :

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 mars ;

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Erquinghem Lys, étant réuni à **18 heures 30**, au lieu ordinaire de ses séances après convocation, sous la présidence de Monsieur Alain BEZIRARD,

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEZIRARD Alain, BOULINGUEZ Jackie, PANIEZ Laetitia, PREUDHOMME Annie, BENOIT Danièle, DELEMOTTE Edith, PACCEU Sabine, THETTEN Catherine,

Etaient excusés, absents :

Madame Amandine DASSONVILLE, procuration donnée à Me Laetitia PANIEZ, Madame Marie-Maud CAMPHYN, Madame Micheline DERUYTER,

Conformément à l'article L.2121-5 du CGTC, Madame Laetitia PANIEZ est nommée secrétaire de séance.

OBJET /

FIXATION DU TARIF DE LA SORTIE CULTURELLE DU 20 MAI 2025 AU MUSEE DE FLANDRE DE CASSEL

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune propose depuis plusieurs années des activités à la population « Erquinghemmoise » âgée de 60 ans et plus et notamment « les sorties culturelles ».

D'une durée moyenne d'1/2 journée (voir 1 journée), ces voyages sont l'occasion de découvrir ou de redécouvrir le patrimoine historique, culturel, industriel de la région Nord-Pas-de-Calais.

Le C.C.A.S. prenant en charge les modalités d'organisation (commande du bus, des billets d'entrée, restauration éventuelle), il convient en fonction du programme de chaque sortie envisagée, d'en fixer le tarif.

Considérant la sortie culturelle programmée en 1/2 journée, le mercredi 20 mai 2025, pour la visite du musée de Flandre de CASSEL,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. fixe, à l'unanimité, le montant du tarif par participant à 12 €.

DELIBERATION :

Publiée le 27 mars 2025

Rendue exécutoire le 27 mars 2025

Adressée au contrôle de Légalité (Préfecture de LILLE DRCL) le 27 mars 2025

Le président certifie que la délibération a été publiée le 27 mars 2025 et que la convocation de la Commission Administrative a été faite le 12 mars 2025 ;


Le Président,

Madame Laetitia PANIEZ

Membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Secrétaire de Séance


Adopté, pour Ampliation

Le Président du C.C.A.S.